



OSISKO FAIT L'ACQUISITION D'UN FLUX AURIFÈRE SUR LE PROJET BACK FORTY OPÉRÉ PAR AQUILA AU MICHIGAN, ÉTATS-UNIS

(Montréal, 9 novembre 2017) Redevances Aurifères Osisko Ltée (TSX:OR) (NYSE:OR) (« Osisko » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer que sa filiale en propriété exclusive, Osisko Bermuda Limited (« OBL ») a accepté d'acquérir un flux aurifère (« flux aurifère ») de Aquila Resources Inc. (« Aquila ») (AQA: TSX) qui proviendra de la future production d'or de la propriété Back Forty (« Back Forty » ou le « projet ») située au Michigan, États-Unis. OBL fera un dépôt initial en espèces échelonné à Aquila d'une valeur pouvant atteindre un total de 55 millions \$ US pour le flux aurifère. De plus, OBL effectuera des paiements continus égal à 30 % du prix courant de l'or, pour un maximum de 600 \$ US l'once.

Back Forty est un projet en développement situé dans la péninsule supérieure du Michigan. Le dépôt, de type sulfures massifs volcanogènes, contient principalement du zinc et est aussi riche en or et est situé le long de la ceinture de roche volcanique Penokean riche en minéralisation. Au cours des 10 dernières années, Aquila et plusieurs partenaires ont investi plus de 75 millions \$ en travaux d'exploration et de développement sur la propriété Back Forty. En 2014, Aquila a complété une évaluation économique préliminaire qui démontrait le potentiel économique du projet pour une production estimée d'or payable de 532 000 onces, incluant 145 000 onces la première année. Une étude de faisabilité est en cours sur le projet et devrait être publiée au début 2018.

En plus du flux aurifère, OBL a accepté d'acquérir des unités en lien avec un placement privé concomitant conclu avec Aquila pour un montant de 10 millions \$ US.

OBL détient présentement un flux argentifère sur 75 % de tout l'argent qui sera produit sur le projet. Le flux argentifère a été acquit en juillet 2017 à même le portefeuille de redevances de Orion Mine Finance.

Les flux aurifère et argentifère sur la propriété Back Forty permettent à Osisko d'être exposé à :

- Un intérêt significatif dans des flux de métaux précieux sur un projet en développement en Amérique du Nord;
- un flux de trésorerie à moyen terme provenant d'une juridiction de première classe;
- un potentiel de croissance en exploration sur le projet; et
- une juridiction à faible risque, partie intégrante de la stratégie de développement de la Société.

Acquisition du flux aurifère

Conformément à l'entente d'achat du flux aurifère entre OBL et Aquila, OBL achètera un flux aurifère équivalent à 18,5 % de l'or raffiné produite de Back Forty jusqu'à concurrence de 105 000 onces d'or livrées (le « seuil du flux »), et 9,25 % de l'or raffiné pour le reste de la vie de la mine (« flux résiduel »). L'or payable sous le flux aurifère sera sujet aux taux minimum de payabilité basé sur la commodité produite. En considération pour le flux aurifère, OBL va payer un total pouvant atteindre 55 millions \$ US à Aquila en dépôt initial en espèces échelonné (le « dépôt ») en plus de paiements

équivalents à 30 % du prix de l'or au comptant à la date de livraison, pour un maximum de 600 \$ US l'once.

Le dépôt sera payé en quatre versements selon les termes suivants:

1. 7,5 millions \$ US payable à la clôture de l'achat du flux aurifère;
2. 7,5 millions \$ US payable à la réception par Aquila des permis importants requis pour le développement et les opérations du projet, ainsi qu'une étude de faisabilité positive.
3. 10 millions \$ US payable suivant une décision positive de construction pour le projet; et
4. 30 millions \$ US payable dès le premier prélèvement sous une facilité de crédit de financement de projet (le « quatrième dépôt ») sous réserve de la disposition de CdC (tel que défini ci-après).

Advenant un changement de contrôle chez Aquila avant l'exécution du quatrième dépôt, la personne ou l'entité prenant le contrôle du projet pourra renoncer au quatrième dépôt. Dans un tel cas, le seuil du flux et le flux résiduel seraient respectivement réduits à 9,5 % et 4,75 % (la « disposition de CdC »). Tous les autres termes et conditions de l'acquisition du flux aurifère demeureront inchangés.

Le flux aurifère sera garanti par une sureté de premier rang sur le projet et tous les actifs d'Aquila. Les suretés du flux aurifère et du flux argentifère prendront rang de façon pari passu.

Le placement privé

Dans le cadre de la transaction, OBL a accepté d'acquérir pour 10 millions \$ US d'unités d'Aquila à un prix de 0,26 \$ CA par unité (la « souscription d'équité »). Chaque unité sera constituée d'une action ordinaire et d'un quart d'un bon de souscription d'actions ordinaires, chaque bon de souscription entier permettant à OBL d'acheter une action ordinaire d'Aquila au prix de 0,34 \$ CA pour une période de 42 mois suivant la date de clôture de la souscription d'équité. À la clôture de la souscription d'équité, OBL possèdera approximativement 14,5 % des actions ordinaires émises et en circulation d'Aquila (les « actions ordinaires d'Aquila »). Tant que OBL détiendra plus de 10 % des actions ordinaires d'Aquila, OBL aura le droit de nommer un représentant sur le conseil d'administration d'Aquila ainsi que le droit de participer dans les offres d'équités ou les offres liées à des actions afin de maintenir le pro rata de sa détention. Joseph de la Plante, Vice-président, Développement corporatif d'Osisko sera nommé au conseil d'administration d'Aquila dès la clôture.

Toutes les unités émises à OBL dans le cadre du placement privé seront assujetties à une période de détention de quatre mois suivant la date d'émission des unités, conformément à la législation en valeurs mobilières applicable.

La clôture de l'achat du flux aurifère et du placement privé sont prévues aux environs du 10 novembre 2017 et sont assujetties aux approbations réglementaires.

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux axée sur les Amériques ayant débuté ses activités en juin 2014. Osisko détient un portefeuille concentré en Amérique du Nord qui se compose de plus de 130 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko se compose de cinq principaux actifs, y compris une redevance de 5 % NSR sur la mine Canadian Malartic, laquelle est la plus importante mine aurifère au Canada. Osisko détient également un portefeuille de participations dans des sociétés de ressources publiques, incluant des participations de 15,6 % dans Minière Osisko inc., de 12,8 % dans Osisko Metals Incorporated, de 13,3 % dans Falco Ressources Ltd. et de 32,8 % dans Barkerville Gold Mines Ltd.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 2S2.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Redevances Aurifères Osisko Ltée :

Vincent Metcalfe
Vice-président, Relations aux investisseurs
Tel. (514) 940-0670
vmetcalfe@osiskogr.com

Joseph de la Plante
Vice-président, Développement corporatif
Tel. (514) 940-0670
idelaplante@osiskogr.com

Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables du Canada et des États-Unis. Compte tenu de leur nature, ces énoncés prospectifs obligent Osisko à poser certaines hypothèses et comportent nécessairement des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus ou attendus. Les énoncés prospectifs ne comportent aucune garantie de performance. Ces énoncés prospectifs peuvent notamment comprendre, sans s'y limiter, les bénéfices anticipés découlant de l'investissement et de la transaction entre OBL et Aquila et la date de complétion de l'étude de faisabilité sur le projet. Des mots tels que « peut », « serait de nature à », « sera », « serait », « pourrait », « s'attend à », « croit », « prévoit », « anticipe », « à l'intention de », « évalue », « estime », « continue », ou leur forme négative ou toute autre terminologie semblable, ainsi que les termes habituellement utilisés au futur et au conditionnel, identifient des énoncés prospectifs. L'information contenue dans les énoncés prospectifs est fondée sur des hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances. Osisko considère que ses hypothèses sont raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais elle avertit le lecteur que ses hypothèses à l'égard d'événements futurs, dont plusieurs échappent à son contrôle, pourraient se révéler inexactes puisqu'elles sont soumises à des risques et à des incertitudes qui touchent Osisko et ses activités.

Pour plus de détails au sujet de ces facteurs et hypothèses ainsi que des autres facteurs et hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs présentés dans le présent communiqué, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la dernière notice annuelle d'Osisko, déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans SEDAR, au www.sedar.com, et déposée auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans EDGAR, au www.sec.gov. L'information prospective présentée dans le présent communiqué reflète les attentes d'Osisko en date du présent communiqué et pourrait changer après cette date. Osisko décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de la réception de nouveaux renseignements, de la survenance d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.